



## Reception de la tnt pour une location

Par **sundy**, le **26/10/2013** à **12:58**

bonjour je suis locataire d un logement et j ai beaucoup de mal a capter les chaines de la tnt est ce a ma charge ou a celle du proprietaire pour capter la tnt merci de vos reponses

Par **moisse**, le **26/10/2013** à **16:44**

En fait cela va dépendre de votre bail.

Le bailleur doit vous informer de la possibilité ou non de capter la télévision et c'est tout.

S'il fait état d'une antenne spécifique, il en doit l'entretien et le bon état de fonctionnement.

Sinon c'est aux frais du locataire.

Il existe un fort contentieux à ce sujet, et nul doute qu'une recherche sur le net vous donnera à coup sûr de décisions conformes à votre situation, maison, immeuble collectif..